



HAL
open science

Les recherches contemporaines en géographie rurale : territoires, ressources et pratiques du terrain

Jean-Baptiste Grison, Sabine Girard, Mathieu Guitton, Lamara Hadjou,
Camille Hochedez, Matthias Kowasch, Isabelle Mallet, Adélaïde Schindler

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Grison, Sabine Girard, Mathieu Guitton, Lamara Hadjou, Camille Hochedez, et al..
Les recherches contemporaines en géographie rurale : territoires, ressources et pratiques du terrain.
Commission de Géographie Rurale (CNFG), Mar 2009, Montpellier, France. halshs-00685617

HAL Id: halshs-00685617

<https://shs.hal.science/halshs-00685617v1>

Submitted on 5 Apr 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les recherches contemporaines en géographie rurale : territoires, ressources et pratiques du terrain

J.-B. GRISON (coord.), S. GIRARD, M. GUITTON, L. HADJOU, C. HOCHEDÉZ, M. KOWASCH, I. MALLET, A. SCHINDLER

En rassemblant, le 26 mars 2009, huit doctorants dont les études se portent sur l'espace rural, la commission française de géographie rurale s'est offert une occasion de réfléchir sur les postures adoptées par la jeune génération des géographes ruralistes, dans un contexte actuel qui remet régulièrement en cause les spécificités des espaces ruraux et la légitimité de la branche disciplinaire qui leur est consacrée. A l'heure où le monde paysan est révolu, où la société contemporaine est largement alignée sur des modes de travail et de consommation urbains, la géographie humaine peut-elle encore accorder une attention spécifique aux espaces ruraux ?

Cette question peut être appréhendée sur plusieurs fronts. Tout d'abord, en matière de terrain de recherche, dans quelle mesure peut-on s'affranchir des territoires du quotidien, qui allient presque toujours des espaces urbains et ruraux ? Indépendamment de cette construction territoriale, la campagne conserve-t-elle des ressources spécifiques ? Enfin, les méthodes d'investigation des parties rurales des territoires, notamment en ce qui concerne les enquêtes et entretiens de terrain, présentent-elles des propriétés singulières ? Les échanges de la journée du 29 mars, complétés par l'expression des expériences personnelles des doctorants, permettent de risquer quelques éléments de réponse à ces interrogations.

1. Territoire et terrain de recherche, approches en géographie rurale

Les critères de choix du terrain de recherche, dans le cadre des espaces ruraux, posent souvent des questions délicates. En géographie humaine, le rapport au territoire est généralement une question cruciale dans les problématiques abordées. Or, les territoires au sens où ils sont entendus, de plus en plus, dans les organisations spatiales humaines contemporaines ne se limitent plus aux seuls espaces ruraux, les pôles urbains centraux jouant eux aussi un rôle majeur. En outre, leurs contours restent relativement flous.

1.1. Éléments de réflexion sur le concept de territoire en géographie (S.G.)

Si le terme de territoire est très employé depuis les trois dernières décennies, dans le monde de l'action comme dans celui de la recherche, il ne revêt pas pour autant un sens univoque. Son relatif succès résulte justement, probablement, de sa polysémie et des multiples appréhensions de la réalité qu'il permet, non sans risque d'ambiguïté ou de vacuité.

Le territoire est à la mode. Mais est-ce un concept pour le géographe ? La question suscite au sein de la discipline un débat loin d'être tranché, comme le montre la multiplicité des ouvrages et colloques continuant à porter sur la question : *Lire les territoires* (Jean et Calenge, 2000) ; *Le territoire est mort vive le territoire !* (Antheaume et Giraut, 2005) ; *Construire les territoires* (Arnould et Baudelle, 2008) ; *Territoire, territorialisation, territorialités* (Vanier, 2009)...

Face à la montée en puissance de l'usage du terme de territoire, les chercheurs en géographie ont adopté des attitudes variées, depuis son acceptation comme concept central de la discipline, jusqu'au refus de son utilisation au profit d'autres notions. Pour ses détracteurs, le territoire est un terme d'usage ambigu et risqué, un concept peu opératoire, qui ne permet pas de traduire l'évolution actuelle du monde ni celle notre façon de penser (Ripoll et Veschambre, 2001). Deux dérives menacent le territoire réifié : le spatialisme, avec le retour

d'une conception naturaliste de l'espace, et l'holisme réduisant la complexité sociale. Dans les deux cas, le risque est d'occulter les conflits ou contradictions sociales. De plus, le territoire peut constituer un mode de légitimation de l'action publique ou des pouvoirs en place, ou encore alimenter des dérives identitaires. Pour certains, le territoire est en outre inadapté aux nouveaux enjeux, scientifiques comme socio-économiques, dans le contexte actuel de mondialisation et face, notamment, à l'affirmation de logiques plus topologiques de l'espace, autour du concept de réseau (Painter, 2009). Enfin, le territoire serait incapable de saisir la diversité, la pluralité et la mobilité des rapports à l'espace qui, au-delà de la territorialité étatique, recouvre aussi les territorialités locales, celles liées aux espaces de participation ou encore aux coopérations supranationales, etc. (Giraut, 2008 ; Retailé, 2009).

Cependant, d'autres géographes défendent le territoire, reprenant les arguments mêmes qui le discréditent. Ils considèrent que le territoire est encore bien d'actualité, justement parce qu'il est au cœur des réalités sociales et parce qu'il est encore insuffisamment théorisé (Lajarge, 2008, 2009 ; Ozouf-Marignier, 2009). Un défi majeur pour la géographie reste de trouver des théories explicatives aux problèmes sociaux actuels, en articulant les territoires, la territorialité, la territorialisation (Lajarge, 2009). Les efforts engagés en ce sens par C. Raffestin, B. Debarbieux ou encore G. Di Méo, méritent d'être poursuivis.

Si, pour certains, la dimension géographique du social ne semble plus pouvoir être incarnée dans la figure totale du territoire (Ripoll et Veschambre, 2001), la plupart des géographes reconnaissent tout au moins que le territoire ne constitue qu'un des outils conceptuels à disposition des géographes pour aborder les relations sociétés / espace.

Depuis les dernières décennies, le territoire est en tout cas au centre des préoccupations de la géographie. Derrière quelques éléments stables de définition, la notion a permis de fédérer la discipline, pourtant éclatée entre des courants très divers, non sans entretenir un certain flou. Surtout, le territoire a permis ou du moins incarné quelques avancées épistémologiques notoires dans la discipline géographique (Ripoll et Veschambre, 2005 ; Ozouf-Marignier, 2009). L'affirmation du territoire comme l'objet social de la géographie a permis sa légitimation parmi les sciences sociales : elle étudie la dimension spatiale des sociétés (Jean, 2002). Comme l'ensemble des sciences sociales, la géographie a été touchée par le mouvement de *retour de l'acteur* et c'est par le biais du territoire que les logiques d'acteurs ont été réintroduites. En outre, le territoire incarne le *retour du local*, comme la réponse de la géographie aux mutations socio-économiques récentes (mondialisation ...). Le territoire induit également une sensibilité accrue à la dimension temporelle, en tant que raccourci d'espace-temps (Marié, 1982), permettant « *la décomposition temporelle d'un processus social* » (Ozouf-Marignier, 2009). Enfin, le territoire permet de dépasser l'opposition entre matériel et idéal, entre concret et abstrait (Di Meo, 1998).

La duplicité des manières dont est saisi le territoire en géographie recouvre ainsi les débats épistémologiques traditionnels de la discipline. Derrière la polysémie du terme, se cache en fait des positionnements théoriques et des approches très différentes, où le statut du territoire est variable, qu'il soit considéré comme niveau d'organisation, cadre d'analyse, catégorie d'analyse, objet construit, ou ressource (Caron, 2005).

Dans l'étude des relations société / environnement, certains géographes privilégient ainsi une entrée par l'espace, dans une approche plutôt fonctionnelle, s'intéressant à l'organisation spatiale des activités humaines, à l'espace comme produit et résultat des relations entre les hommes, ou encore comme déterminant et révélateurs de leurs pratiques. Dans le domaine agricole et rural, c'est notamment le cas des travaux du courant de la géo-agronomie (Deffontaines *et al.*, 1995 ; Lardon *et al.*, 2001 ; Caron, 2005 ; Benoit *et al.*, 2006). Cette dernière reconnaît les interdépendances entre les systèmes de cultures et les dispositifs d'action élaborés collectivement, participant de l'aménagement des territoires. Pendre en

compte ces aspects du territoire permet de mieux comprendre les pratiques agricoles. Ces auteurs s'intéressent non seulement à l'inscription spatiale des dynamiques agricoles mais intègrent également des enjeux liés à l'appropriation juridique, symbolique et matérielle de l'espace par les techniques agricoles, et en ce sens développe une analyse territoriale de l'agriculture ou de l'espace rural (Bonin, 2003 ; Houdart, 2005). Réciproquement, d'autres auteurs considèrent que les systèmes de production révèlent et organisent les espaces ruraux, que les faits techniques agricoles, via la production de nouveaux usages, règles, organisations locales, produisent le territoire. Ce dernier devient alors un objet construit (Benoit *et al.*, 2006 ; Lardon *et al.*, 2008).

Par ailleurs, toujours dans l'étude des relations sociétés / environnement, d'autres géographes, adoptant une posture constructiviste, s'intéressent avant tout à l'espace pensé et façonné par les hommes, à un espace relationnel, constitué au travers du social (Peet, 1998 ; Massey, 1999 ; Lussault, 2000, 2007). Une branche de la discipline influencée par la géographie culturelle tend à considérer l'individu dans la multiplicité de ses vécus territoriaux (géographie culturelle, géographie des perceptions, des représentations) tandis que d'autres géographes s'intéressent plutôt aux hommes en ce qu'ils font société, à des acteurs ou agents. Le territoire peut alors être considéré comme l'aire d'extension d'un pouvoir, voire, de manière plus restreinte, d'une institution politique (géographie politique et géopolitique) selon l'acception la plus courante dans les littératures anglophones (Jessop *et al.*, 2008) ou encore comme le résultat de constructions d'action collective selon une veine de la géographie sociale, représentée par G. Di Méo, H. Gumuchian, B. Vanier, R. Séchet, etc. Certains insistent ainsi sur la dimension politique du territoire, comme arène de production des jeux d'acteurs localisés (D'Acquino, 2002 ; Giraut, 2008), alors que d'autres privilégient une entrée par l'acteur et l'action, s'appuyant sur la théorie sociologique éponyme. Du territoire se crée dans et par l'action, celle-ci étant, de manière réciproque, influencée par les caractéristiques matérielles et idéelles des territoires (Gumuchian *et al.*, 2003).

Enfin, pour une branche plus économique de la géographie, le territoire est aussi une ressource et/ou un facteur de changement pour les activités humaines (Pecqueur, 2002 ; Camagni *et al.*, 2004).

Les débats sur le territoire en géographie recoupent ainsi des questions fondatrices de la discipline. L'une d'elles porte sur la manière d'aborder les relations société / espace : quel facteur privilégier, l'espace ou le social ? S'intéresse-t-on à l'inscription dans l'espace des rapports sociaux, ou plutôt au rôle de l'espace dans les rapports sociaux ? Une autre question concerne la façon de saisir le territoire : par l'étude des territorialités, ou plutôt par celle des dynamiques sociales et/ou spatiales ? Faut-il privilégier l'autonomie et l'expérience des agents dans des approches phénoménologiques, ou tenter d'identifier les structures sociales et/ou spatiales plus lourdes, qui conditionnent la production territoriale ? Cette dernière interrogation nous renvoie sur la façon de considérer la dimension humaine : par l'individu, l'action collective, ou encore le pouvoir politique ? Comment articuler l'individu au groupe social spatialisé ? Des efforts sont faits pour concilier, voire combiner ces différentes entrées. Les branches de la géographie privilégiant une entrée fonctionnelle de l'espace font une part de plus en plus grande à la dimension humaine ou sociale, *via* l'acteur. Certains défendent des approches globales, alliant phénoménologie et structuralisme, tel G. Di Méo par exemple.

Dans les approches plus constructivistes, la géographie sociale tend à privilégier les concepts renvoyant à des rapports sociaux, plutôt qu'à des objets, et à des dynamiques plutôt qu'à des états. C'est le cas, par exemple, des notions d'*appropriation de l'espace* (Ripoll et Veschambre, 2006) de *territorialité* (Aldhuy, 2006), de *formation socio-spatiale* (Di Meo, 1998 ; Di Méo et Buléon, 2005) ou encore d'*action territorialisée* (Gumuchian *et al.*, 2003).

1.2. Quelle place pour le rural au sein des territoires, dans le cadre de la géographie humaine ? (J.-B. G.)

La recherche sur les territoires s'est considérablement développée depuis les années 1970, à partir du moment où le contenu de cette notion s'est émancipé de la simple définition de contour administratif qu'on lui prêtait auparavant¹. Les territoires sont désormais abordés sous de multiples facettes. D'une manière générale, l'individualisation d'un territoire est reconnue comme support de l'organisation sociale d'un groupe, associée à une appropriation et à des ressources de développement locales. On peut émettre à partir de cette définition deux postulats : d'une part, les limites d'un territoire ainsi définies sont toujours floues, dans la mesure où quelque soit le périmètre retenu, l'organisation d'un groupe humain spatialisé implique nécessairement des relations avec l'extérieur, et des pratiques spatiales variables selon les individus ; d'autre part, les cadres territoriaux étudiés, dans le cadre de l'évolution actuelle des sociétés occidentales, se limitent rarement aux finages traditionnels, mais incluent, généralement, des pôles centraux souvent urbains et des périphéries plus ou moins éloignées. L'approche territoriale remet ainsi à l'ordre du jour les approches régionales, au détriment d'études plus sectorielles. Dans ces conditions, l'espace rural ne représente plus qu'une partie du territoire, ce qui peut laisser penser *a priori* que l'étude d'un territoire ne peut pas se contenter d'une géographie rurale au sens le plus strict.

A partir de ce constat, plusieurs raisonnements sont possibles dans le cadre de travaux dont la vocation est de rester concentrée sur les espaces ruraux. Une première piste est d'adopter des contours territoriaux incluant des petites villes, en considérant comme première la dominante rurale du territoire. De nombreux « ruralistes » incluent en effet dans leurs travaux des constats relatifs aux petites villes. Dans ce cas, le positionnement disciplinaire se rapproche de la géographie régionale. Une autre posture est de conserver une entrée sectorielle à l'étude, et d'analyser dans un second temps sa portée sur l'organisation territoriale. La géographie des activités agricoles peut être considérée ainsi, et si elles aboutissent généralement à une influence certaine des centres urbains, le point de vue adopté reste empreint de ruralité. Enfin, une troisième voie consiste à déconstruire les territoires préalablement définis de manière à n'en retenir que la partie rurale, pour aborder ses dynamiques particulières. Dans ces conditions, la ville est prise en compte pour expliquer certaines tendances, mais ne fait pas l'objet des études du ruraliste, qui conserve vis-à-vis de celle-ci un regard extérieur. Les travaux relatifs aux espaces périurbains sont représentatifs de ce type d'approche.

Un travail en cours sur le cas particulier des communes de moins de cinquante habitants rentre aussi dans cette dernière logique, consistant à décomposer les territoires pour comprendre les mécanismes de leur partie marginale. Nous partons du principe que le nombre important d'études réalisées à l'échelle des cantons, intercommunalités ou autres périmètres englobant plusieurs localités ne rendent compte qu'imparfaitement du fonctionnement interne des territoires, et des relations centres – périphéries à grande échelle. En outre, la comparaison des périphéries ainsi sélectionnés d'un territoire à l'autre permet une approche intéressante des conditions de l'intégration territoriale marginale d'une région à l'autre, avec leurs permanences et leurs particularités. En outre, face au flou des limites territoriales, la

¹ Dans son *Dictionnaire de géographie* publié pour la première fois en 1970, Pierre George donne une définition très succincte du territoire : « Espace géographique qualifié par une appartenance juridique : territoire national, ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Implique la reconnaissance de limites. La notion de territoire est associée à celle de frontière ». La définition, trente ans plus tard, de ce même terme dans un autre dictionnaire spécialisé se développe sur dix pages, avec les contributions de trois auteurs (Lévy et Lussault 2003).

décomposition permet une meilleure prise en compte des situations des espaces les moins clairement polarisés.

Ces quelques observations montrent l'intérêt pour un géographe de ne pas s'en tenir à des contours territoriaux prédéfinis, mais au contraire à décomposer le territoire pour mieux en comprendre les mécanismes. En géographie humaine, la notion de territoire, au sens du cadre de l'organisation des groupes humains spatialisés, reste fondamentale, mais le terrain qui délimite l'entrée de la recherche a souvent intérêt à être différent de leurs contours, ne serait-ce que pour mieux les remettre en question.

1.3. Le territoire et l'enquête du géographe : problèmes de délimitation (C.H.)

Nous aimerions revenir sur la question de la délimitation du terrain d'enquête, soulevée lors de ces journées de doctorants 2009. Les différentes observations ont soulevé la nécessité de déconstruire les territoires institutionnels, et en tout cas de questionner leur construction par les acteurs. Or cette déconstruction des territoires pose plusieurs problèmes.

Tout d'abord un **problème de terminologie** en ce qui concerne les catégories spatiales qui intéressent la géographie rurale. Prenons comme exemple la catégorie du « périurbain », dont O. Deslondes a rappelé, en introduction à cette journée, qu'elle constitue dans les recherches actuelles sur le rural une entrée privilégiée pour penser les dynamiques territoriales rurales, abordées sous l'angle du rôle des agriculteurs dans ces espaces, ou encore des conflits. La définition du périurbain fait l'objet de débat au sein des géographes. Ces espaces sont tantôt définis comme des espaces hybrides (cf les travaux de Monique Poulot), tantôt comme un tiers-espace ayant une identité politique propre (cf les travaux de M. Vanier). La délimitation du périurbain varie selon la définition adoptée. Les variations de définition selon les pays sont encore plus importantes. Il est clair qu'il existe des espaces périurbains en France, et que le « périurbain » en France est devenu une catégorie spatiale, permettant de penser les mutations du rural. Mais peut-on appliquer les mêmes critères de définition, le même vocabulaire, pour parler d'espaces similaires dans des pays étrangers ? Peut-on parler de périurbain en Suède ou dans d'autres pays d'Europe ? Les définitions et délimitations varient selon les densités d'urbanisation, les modalités d'urbanisation des territoires proches des villes. En Suède, parler d'espaces périurbains est gênant dans la mesure où la rupture entre ville et campagne est très tranchée : à la sortie des villes, il y a bien sûr une couronne de communes de banlieue, mais après cette couronne, on retombe dans ce qui s'apparenterait en France à du « rural profond », tant les densités sont faibles. Par contre, une réflexion sur les usages de ces espaces ruraux peut les apparenter à du périurbain : mitage des terres agricoles par des opérations immobilières, usages touristiques, développement de la vente directe à la ferme, migrations pendulaires avec Stockholm ou les centres d'emploi en banlieue, etc. La transposition de catégories spatiales françaises à d'autres pays est donc problématique.

Ensuite, un **problème méthodologique** : celui de l'adéquation entre le terrain d'étude et les territoires institutionnels qui correspondent très souvent à des unités statistiques de recueil de données. En effet, les données statistiques disponibles à des échelles différentes conditionnent plus ou moins la délimitation du terrain d'étude. Il est en tout cas nécessaire de réfléchir aux données disponibles, et à la manière dont on va pouvoir les réutiliser en construisant son terrain. Celui-ci peut nécessiter l'agrégation de données pour construire un nouveau territoire statistique, souvent d'échelle plus fine que les unités statistiques connues. Il peut aussi souvent nécessiter de mener une enquête de terrain pour recueillir des informations statistiques à l'échelle du terrain d'étude. L'enquête permet d'appréhender le territoire de manière différente. Comme le rappelaient G. Lacquement et O. Deslondes en synthèse de ces

journées de doctorants, l'entrée dans le territoire peut se faire à partir d'un territoire institutionnel, mais aussi à partir des acteurs. L'entrée par les acteurs permet de superposer différents types de territorialités. Dans le cadre de mes propres recherches sur les liens entre les réseaux de commercialisation des produits biologiques et le développement rural durable, l'entrée par le territoire se fait par les réseaux d'agriculteurs, donc par les acteurs. Le terrain d'étude ne se superpose pas aux territoires institutionnels. Cette entrée par les réseaux d'acteurs permet de prendre en compte la question des mobilités dans la construction de nouveaux territoires, surtout par les mobilités villes-campagnes. En effet, les agriculteurs bio que j'étudie en périphérie de Stockholm sont très mobiles et disposent d'un « bagage urbain » pour la majorité d'entre eux, qui consiste en une résidence et/ou un emploi principal en ville, donc un capital social urbain qui constitue une ressource pour écouler au mieux leur production agricole et pour trouver de nouveaux débouchés.

La question des mobilités nous amène à questionner un deuxième problème en géographie rurale : comment élargir les résultats d'une enquête réalisée auprès des exploitations agricoles, à l'ensemble d'un territoire ? Comment intégrer ces résultats dans des questionnements sur le développement rural ? Certains éléments de réponse ont été apportés par les personnalités présentes lors des journées de doctorants 2009 :

- P. Chevalier a souligné qu'il ne fallait pas étudier l'exploitation pour l'exploitation, mais étudier plutôt le ménage agricole. L'étude à l'échelle du ménage permet de redéfinir l'activité agricole en fonction de la pluriactivité des ménages, de comprendre l'évolution des pratiques agricoles.
- L'entrée par le ménage agricole permet également de mener une réflexion sur la construction sociale des territoires ruraux, sur les sociabilités rurales. En effet, le ménage agricole s'inscrit dans des réseaux de sociabilité, qu'ils soient professionnels, de voisinage, etc. Le choix de l'étude de ces ménages à partir des réseaux d'agriculteurs bio, dans notre étude, reflète la construction de cette sociabilité rurale par les agriculteurs, et permet de montrer que les agriculteurs jouent encore un rôle important dans les espaces ruraux, bien qu'ils soient devenus minoritaires.

-
L'étude d'un micro-territoire (celui de l'exploitation agricole) permet donc d'observer des dynamiques rurales sur l'ensemble d'un territoire régional, délimité à partir de réseaux de producteurs. Le terrain d'étude ne correspond pas aux territoires institutionnels (régions agricoles, découpages administratifs) mais certains éléments comme les données statistiques peuvent être néanmoins réutilisés pour analyser le terrain d'étude.

1.4. Délimitations administratives, délimitations géographiques : les choix du géographe (M.G.)

Quand, dès le départ, le thème de la recherche est circonscrit dans un cadre bien délimité, cas d'un SAGE, d'une Communauté de Communes ou d'un département, il est d'un côté facile de justifier un cadre aussi fixe (par exemple, la nécessité d'un financement ; mais d'un autre côté, comment justifier, d'un point de vue géographique, de telles limites ? Peut-être en s'affranchissant des limites administratives par d'autres limites (géographiques, thématiques, idéologiques...).

De nombreuses politiques et choix d'aménagement ont pour cadre légal le département : par exemple, les normes locales déterminant la largeur maximale des haies varient de 2 mètres (dans l'Allier par exemple) à 4 mètres (dans l'Ille-et-Vilaine), avec une rôle évident sur la morphologie des haies et donc du bocage. On note également le rôle

moteur des chambres départementales d'agriculture sur les orientations agricoles ; ou encore, les politiques de replantation de haies prises en charge par les Conseils généraux (par exemple, en Auvergne, dans le Cantal et le Puy de Dôme, mais pas l'Allier). Ces particularités permettent de justifier un tel cadre.

Mais il faut essayer de sortir de ce cadre, une prise de liberté avec la zone d'étude s'avérant nécessaire. On peut le faire en comparant les territoires voisins. Ainsi, les paysages bocagers débordent largement au-delà du département de l'Allier : les paysages de Combrailles des départements de la Creuse ou du Puy de Dôme sont identiques à ceux de l'Allier. De même, les bocages du Boischaut dans le Cher, et ceux de la Saône et Loire sont très proches de ceux du nord du Bourbonnais.

Une autre « liberté » possible est de se consacrer uniquement aux parties du département concernées par des paysages bocagers, et exclure les zones caractérisées par de l'openfield ou un relief de moyenne montagne. Dans le département de l'Allier, j'ai décidé d'écarter la Limagne Bourbonnaise et la Montagne Bourbonnaise. On passe ainsi d'un cadre administratif, le département de l'Allier, à un cadre géographique, les bocages de l'Allier. L'objet d'étude est bien un type de paysage, et non pas une région. Nous ne sommes plus à l'époque des thèses régionales ou tous les aspects d'une province, d'un pays étaient passés au crible.

Comme expliqué plus haut, j'ai déterminé plusieurs secteurs d'étude. Pour les délimiter, j'ai choisi, pour la plupart d'entre eux, les limites communales, la municipalité étant le premier échelon de nombreuses décisions et programmes d'aménagement. Différentes politiques primordiales concernant l'aménagement foncier sont réalisées à cette échelle. Ne serait-ce que les remembrements, la réalisation de cartes communales ou de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) justifient ce cadre. Dans l'Allier, certaines campagnes de replantation de haies ont aussi été décidées au niveau communal, souvent à l'initiative du maire ou de leaders locaux. Par exemple, les communes de Langy et de Chazemais sont actuellement en train de reconstituer un maillage bocager.

Néanmoins, toujours dans l'optique de sortir d'un cadre trop rigide ou trop systématique et de déterminer d'autres facteurs de dynamiques paysagères que les politiques communales, j'ai également cartographié des sites qui s'affranchissent des limites administratives. Premier cas, j'ai réalisé une carte du réseau de haies de part et d'autre d'une autoroute (l'A 71) afin de déterminer l'impact de cette infrastructure routière sur le paysage rural. Il se trouve que la zone couvre, en partie, deux communes. Deuxième cas, une autre zone localisée sur les limites entre deux entités paysagères, les bocages bourbonnais et la Limagne traditionnellement dépourvue de haies. Cet espace se trouve être à cheval sur quatre communes. Mais là encore, l'objectif principal était de préciser l'évolution du bocage sur ses marges.

Le territoire est au cœur de questions épistémologiques fondamentales posées par les géographes contemporains. S'il constitue une référence de plus en plus courante, il peut aussi être remis en question jusque dans ses fondements, autant lorsqu'il s'agit de mettre en évidence la compréhension de l'organisation spatiale d'un phénomène, que dans le cadre de la délimitation d'un terrain d'étude, dans la mesure où les contours prédéfinis ne sont pas toujours en adéquation avec la problématique étudiée.

2. Ressources territoriales et mode de valorisation

Les problématiques appliquées aux espaces ruraux considèrent de plus en plus les ressources territoriales comme un objet central de leurs spécificités. L'agriculture constitue, à l'évidence, la ressource historique majeure, à l'origine de l'identité des campagnes. Cependant, dans le contexte actuel de diversification croissante de leurs activités, les milieux ruraux soulèvent aujourd'hui des questionnements élargis, mobilisent des potentiels nouveaux dans leurs dynamiques endogènes. Au travers des ressources territoriales, le jeu des acteurs locaux apparaît comme une clé de compréhension centrale des espaces ruraux.

2.1. De la ressource comme donnée à la ressource comme construit social (L.H.)

2.1.1. Approches traditionnelles : la ressource comme donnée

Il est nécessaire, dès à présent, de noter que la conception de ressource en science régionale s'est complètement renouvelée à partir des années 1990, sous l'impulsion de la nouvelle problématique du développement territorial, pensée en termes de construction de spécificités et d'ancrage (Pyrache-Gadeau, 2007). Le territoire comme ses ressources sont des construits sociaux, ils ne préexistent pas en amont à l'action des acteurs, ils sont créés *ex-post* par un processus de raisonnement et de tâtonnement itératif. Mais avant de préciser la définition actuelle, il convient de présenter la conception traditionnelle telle qu'elle a été présentée par les différentes disciplines qui se sont intéressées à cette problématique des ressources.

En géographie, le cloisonnement entre géographie physique et géographie humaine a réduit la définition de la ressource à sa dimension naturelle. Pour C. Vergnolle Mainar (2006) ces ressources naturelles sont « *considérées comme source de richesses et sont alors abordées sous l'angle de leur exploitation et des activités qu'elles permettent* » ; celles-ci ont nourri un discours déterministe qui soutenait que la richesse d'un territoire se mesurait à l'étendue des ressources de son sol et sous-sol. Plus le territoire est vaste, plus les richesses sont importantes et variées, et plus le territoire est considéré comme puissant. Pour J. Lévy et Y. Lussault (2003), la ressource est « *une réalité entrant dans un processus de production et incorporée dans le résultat de celui-ci* », soit un moyen qui sert à satisfaire les besoins et à créer de la richesse. Traditionnellement, les ressources naturelles sont celles qui sont utilisées pour illustrer cette définition (Glon, 2007). Sont différenciées, à partir de processus biophysiques, celles qui sont renouvelables, comme la forêt, et celles qui ne le sont pas, comme les ressources minières. Et encore, la surexploitation actuelle de certaines ressources peut remettre en cause le caractère renouvelable ou non d'une ressource (ressource halieutique par exemple).

En histoire, la taille d'un territoire est la ressource principale qui lui permet de faire valoir sa puissance et son influence, c'est ainsi qu'une attention particulière est « *portée aux conquêtes territoriales et aux diverses formes de domination qui facilitent la circulation et le drainage des ressources* » : en plus de la dimension marchande, leur dimension géopolitique est très présente. Dans les sciences de la vie et de la terre, les ressources sont représentées par l'ensemble des éléments naturels nécessaires à la survie des organismes végétaux et animaux. En sciences économiques et sociales, les ressources sont celles qui ont un prix sur le marché, et leur importance est étroitement corrélée à leur valeur (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Selon les différents courants de pensée, on retient le travail, le capital et les matières

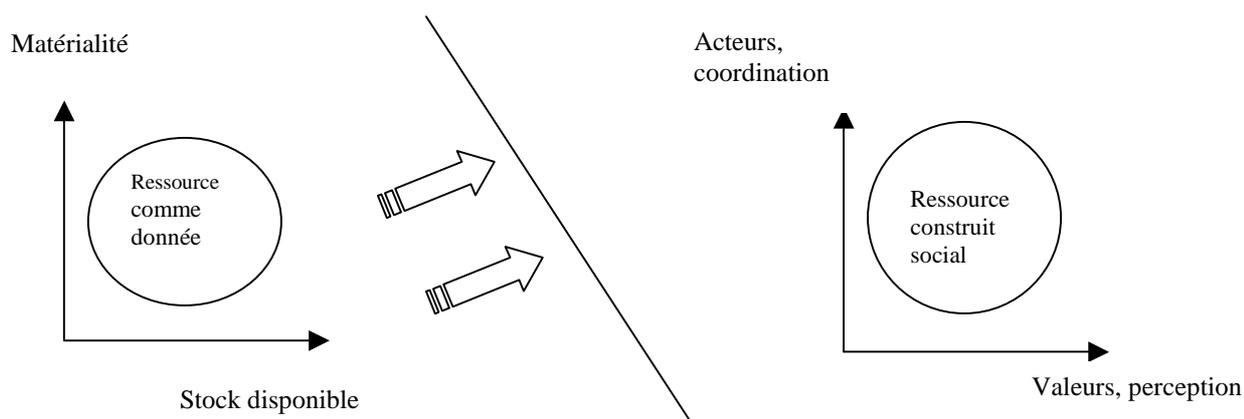
premières comme les ressources principales du territoire. De nos jours, les ressources cognitives sont additionnées aux précédentes, au regard de la nouvelle économie (économie de la connaissance).

2.1.2. Nouvelle approche : la ressource comme construit social

Peu à peu, la conception de la ressource s'élargie, le caractère marchand n'est plus le seul critère à être retenu pour la définir, de nouveaux objets sont désormais qualifiés de ressources, comme le paysage, le climat, la forêt, l'eau. Ces biens collectifs, sans valeur marchande apparente, retiennent l'attention des acteurs, en concomitance avec les nouvelles préoccupations de la société. De nouvelles fonctions leurs sont attribuées, le paysage devient par exemple une ressource mobilisée par les territoires sensibles, comme un facteur de différenciation et d'attractivité auprès des touristes. Ce changement de cap s'explique par plusieurs raisons, à la fois d'ordres économiques, sociaux et environnementaux :

- Sur le plan économique, B. Pecqueur note que le passage de la période Fordiste, basée sur un modèle de développement a-territorial, une division tayloriste du travail régulée par des procédures hiérarchiques, un régime d'accumulation fondé sur la redistribution des gains de productivité aux salariés qui garantissent la croissance de la demande effective et une production et consommation de masse, à la période post fordiste, axée sur la petite entreprise flexible capable de s'adapter à la variation de la demande, une demande grandissante de différence et un changement rapide des préférences des consommateurs, est responsable de l'émergence du fait territorial. Il y aurait ainsi selon Pecqueur « *un moment territoire dans la régulation globale du système économique* », qui promeut la différence comme valeur marchande à valoriser. Ce changement de paradigme ouvre des voies de développement insoupçonnables jusqu'ici pour les territoires fragiles victimes du système fordiste. Les handicaps traditionnellement perçus comme tels dans les territoires ruraux et de moyenne montagne, comme le relief, la pente, la rudesse de la vie, le paysage escarpé et le climat difficile, deviennent, à l'aune de ce nouveau système, des ressources potentielles, convenablement valorisées, elles sont source de dynamisme, de richesse et d'une rente territoriale de situation. Aux cotés du système fordiste de production de masse et standardisée régulé par le marché et les prix, dominé par les grandes structures qui laissent très peu de chance aux petits concurrents, il existe un autre système, dont les nombreux qualificatifs qui lui sont attribués (après fordisme, post fordisme, accumulation flexible...) témoignent de la difficulté qui subsiste encore à le qualifier, qui s'articule autour du couple différenciation-spécification. Ce système échappe à la concurrence traditionnelle par les prix et les coûts, les nouvelles formes de concurrence passent par la différenciation de l'offre et sur les signaux de qualité (Mollard, Pecqueur et Moalla, 2001). Tous les objets du territoire acquièrent de nouvelles valeurs, les perceptions changent et tout devient une ressource potentielle, et un élément de différenciation. La conception de la ressource passe ainsi d'un stock de matières disponibles sur le territoire à celle d'une construction par les acteurs qui qualifient et requalifient l'ensemble des objets du territoire. Cette qualification est étroitement associée aux valeurs que les acteurs souhaitent leur attribuer, elles-mêmes dépendantes des évolutions sociales et culturelles de la société globale. La ressource n'est plus un simple intrant (stock de matière) mobilisé dans les processus productifs, mais bien un résultat d'une mobilisation, d'une concertation et d'une coordination des acteurs autour d'un objet, pas nécessairement matériel, qui peut être une histoire, un mythe, une identité ou une valeur commune (figure1).

Figure1 : Evolution de la conception de la notion de ressource



- Sur le plan social, face au système englobant qui véhicule des valeurs dans lesquelles les sociétés locales ne se retrouvent pas, les identités locales sont objectivées et transformées en ressources spécifiques. Le local s'affirme mais dans un esprit d'ouverture en faisant valoir à la fois ses potentialités endogènes et sa capacité à allier celles-ci avec les ressources exogènes. Autre fait social, la demande des consommateurs a changé, ces derniers cherchent à se différencier par leurs goûts et leurs besoins, ils réclament la différence et changent rapidement leurs préférences. Les dérives du système intensif les ont sensibilisés sur les dangers d'un système productiviste soucieux simplement de rendement et de profit. Les besoins en sécurité alimentaire sont allés *crescendo*, et les produits de qualité connaissent une demande croissante. Les consommateurs réclament également la traçabilité et l'authenticité des produits et souhaitent consommer à travers le produit une culture, un territoire. Ces bouleversements sociaux sont ainsi à l'origine de la reconsidération du territoire et des ressources qui lui sont associées.
- Sur le plan environnemental, de nouvelles préoccupations ont émergé, le développement n'est plus une question purement économique et marchande, il est aussi synonyme d'équité sociale, de préservation de la nature et des ressources. La nouvelle perception de la notion de ressource se soucie à la fois de l'exploitation raisonnable de celle-ci et de sa durabilité. Les acteurs du territoire sont appelés à revoir leur conception de la ressource dans un souci de durabilité (Pyrache-Gadeau, 2007).

Il apparaît ainsi que la ressource territoriale constitue le deuxième pilier de la nouvelle économie territoriale en construction. Pour Pecqueur, l'originalité de ce modèle est « *de remonter à l'amont de l'actif pour considérer toutes les ressources comprenant notamment celles qui ne sont que virtuelles n'ayant pas d'existence préalable à l'action de les faire naître* », à l'état virtuel tout peut constituer une ressource, le passage de l'état virtuel à l'état d'actif suppose une intentionnalité des acteurs qui se mobilisent pour révéler et construire l'actif. La ressource n'est donc pas un actif, elle ne le devient qu'après un processus d'activation (Samaganova et Samson, 2007). Plusieurs typologies de la ressource sont présentées par les chercheurs : à chaque type de ressource correspond un mode d'activation.

La notion de ressource est relative, pour C. Vergnolle Mainar (2006) à la suite des travaux de Brunet, Ferras et Théry, celle-ci n'existe que révélée, nantie d'une valeur d'usage. C'est donc « *la valeur qu'une société ou un individu attribue à tel ou tel élément qui conduit à*

le considérer comme ressource », les ressources sont donc toujours « *inventées, parfois bien après avoir été découvertes* », la ressource est donc relative au contexte spatial et temporel qui l'a vu naître. Ce qui est une ressource à un moment donné et dans un territoire donné, ne l'est pas forcément à un autre moment et dans d'autres lieux. A titre d'exemple, les éléments de fragilité des territoires de moyenne montagne sont revus de nos jours sous un angle positif. La demande croissante de la société en termes de consommation de ces espaces affecte de nouvelles valeurs à ces territoires, les mêmes objets (handicaps) sont transformés en ressources. Les ressources territoriales, pour reprendre l'expression de B. Pecqueur sont « *clouées* » au lieu. Les spécificités locales, la culture locale et l'esprit du lieu expliquent l'ancrage des ressources au territoire.

Pour E. Glon (2007), l'émergence d'une approche des ressources est intimement liée à « *l'ampleur et à l'implication de socio-systèmes* », dont l'action ou le projet « *s'inscrit dans une propension plus ou moins forte à interroger la mémoire des lieux ou d'une collectivité, des savoir-faire qui s'y manifestent, des expériences qu'elle a traversées et connaît* », l'importance de la proximité et du maillage y est soulignée. Le fondement même du territoire ne saurait exister sans une dose de proximité qu'elle soit géographique, institutionnelle ou organisationnelle (Gilly et Torre, 2000).

Pour le GREMI (Camagni, Maillat et Metteacciolo, 2004), la ressource est secrétée par un milieu innovateur, ils insistent sur le rôle des réseaux d'innovation et des effets d'apprentissage dans le processus de révélation de la ressource. Pecqueur (2004) note que l'ensemble des travaux actuels sur le territoire raisonne en termes de création de ressource et de production d'externalités, via la coordination. Les économistes qui s'intéressent à l'économie territoriale s'inscrivent dans le courant hétérodoxe en économie (théorie institutionnelle, théorie des coûts de transaction, théorie évolutionniste, théorie de la régulation, théorie des conventions...etc.) qui prône qu'à coté du mode de régulation classique qui est le marché, il existe un autre mode de gouvernance hors marché (Sapir, 2006). Les agents économiques font face à de nombreux obstacles, comme le manque d'information et l'incertitude, pour prendre des décisions rationnelles qui optimiseraient leurs choix. Ces obstacles sont porteurs de coûts qu'on appelle les coûts de transaction, les agents économiques sont ainsi appelés à trouver des solutions pour réduire ces coûts et l'incertitude qui guette leurs transactions. Ils tissent alors des liens hors marché, ils développent une coordination ou une coopération avec d'autres agents. Ces relations fondées sur la proximité aboutissent à la création d'institutions ou de normes, véritables ressources spécifiques, qui sont mobilisées à chaque nouvelle transaction pour éliminer les incertitudes du marché. L'économie territoriale reprend une grande partie de ce raisonnement pour expliquer la dynamique de certains territoires et les voies empruntées pour construire des ressources spécifiques mobilisables en situation de concurrence.

La ressource suit un cycle de vie en deux étapes : la genèse, ou identification, et la valorisation, qui peut prendre plusieurs formes. Une ressource se déploie, se transforme quelquefois régresse pour redevenir un potentiel latent qui n'attend qu'à être réactivé par de nouvelles valeurs ou de nouveaux usages que la société décide de lui assigner. Quatre caractéristiques fondamentales sont attribuées à la ressource (Gumuchian et Pecqueur, 2007) : La position ; où se trouve-t-elle sur le territoire ? Endogène ou exogène ? La constructibilité ; comment la ressource naît (stratégies d'acteurs) ? Et comment s'intègre-elle dans un processus de mise en valeur ? La complexité systémique ; comment elle se combine avec d'autres ressources sur le territoire ? Le sens et la temporalité ; quelle est sa nature : matérielle ou idéale ? Et son cycle de vie (sa durabilité) ?

2.1.3. Cas d'une station de ski

En étudiant comment se construit un système culturel localisé dans les stations touristiques de nature, J. Corneloup (2004) montre que la réussite de certaines stations de sport d'hiver qui ne fonctionnent pourtant pas « *selon le modèle de rationalité parfaite et du management total* », est liée « *au capital culturel que possède la station en tant que ressource fondamentale pour le bon fonctionnement de l'économie territoriale* », celle-ci se construit sur les spécificités culturelles locales. La bonne gouvernance ou encore la qualité d'un site ne se mesure pas seulement « *à la qualité des services, du prix de l'immobilier, des spécificités environnementales du site* » (ibid., 2004), mais aussi, sur « *des liens, des pratiques sociales qui émergent localement* », les touristes aiment se retrouver sur un site « *entre des gens partageant la même vision du monde et ayant des affinités communes* ».

2.2. Étude de cas : la santé comme ressource territoriale (A.S.)

Il peut être surprenant de qualifier la santé de ressource pour un territoire. Cependant, les services de santé sont un facteur majeur de développement et d'attractivité. Face aux difficultés rencontrées pour maintenir une offre de soins en milieu rural, on observe un déploiement de stratégies d'action par les collectivités, au côté des professionnels de santé et de certaines institutions. Parallèlement à cela, on assiste depuis plusieurs années à un processus de *territorialisation* de la santé dans les politiques sanitaires, avec l'élaboration de *territoires de santé*. L'aménagement du territoire et la santé sont abordés de plus en plus conjointement au sein des politiques publiques.

2.2.1. Les services de santé comme facteur de développement des territoires

La santé peut être considérée comme ressource territoriale en matière de développement local, mais on préférera parler plutôt de services de santé ou d'offre de soins, curatifs comme préventifs. Certes, la présence des professionnels de santé ne suffit pas à garantir le « bon » état sanitaire d'une population : d'autres facteurs rentrent en compte (antécédents, environnement pathogène, alimentation...). Cependant, l'apport de soins et les actions de prévention contribuent à une meilleure santé. Par ailleurs, accéder à des services sanitaires est inscrit comme un droit, et la lutte contre les inégalités de leurs accès est une priorité pour de nombreuses politiques gouvernementales et locales.

L'offre de soins et son accessibilité pour la population sont des questions majeures pour les territoires, car elles sont aussi un facteur important de développement et d'attractivité. Nous posons comme hypothèse que les populations ont besoin d'un certain nombre de services pour garantir leur santé, et que ce nombre de services, plus ou moins accessibles, conditionne leur présence sur un territoire.

Ainsi, l'offre de soins peut être examinée comme une ressource pour un territoire, au même titre que la présence d'un élément physique (un lac, un parc naturel...) ou économique (une entreprise...). Les services de santé peuvent être une motivation, voire une condition à l'installation ou au maintien d'une population sur un territoire. A titre d'exemple, une population plutôt âgée, en perte de mobilité, préférera des services de proximité face à leurs demandes grandissantes en soins. De même, un jeune couple acceptera de s'installer et faire des projets de famille plus facilement sur un territoire où il sait que le médecin, voire la maternité, et par la suite, peut-être, les urgences (pour les enfants), sont à une distance raisonnable de leur domicile.

Par ailleurs, les établissements de santé (hôpital local, centre hospitalier, centre spécialisé, etc.) sont très souvent sources d'emplois et d'activités annexes, parfois même le

premier employeur sur un territoire. Cet aspect économique est un aspect non négligeable dans des territoires ruraux fragilisés économiquement. La menace de fermeture d'un service hospitalier fait craindre à ces territoires la perte d'emplois autant que la perte d'un service médical pour ses usagers.

Concernant l'offre de soins, il ne suffit pas d'identifier seulement la présence d'un service sur un territoire, mais il est nécessaire de considérer l'organisation des services entre eux. En effet, la coordination entre les professionnels, les établissements de santé, les institutions, leur accessibilité, leur attractivité, sont des facteurs majeurs de la bonne prise en charge des patients, et sont en partie garants de la qualité de l'offre de soins.

2.2.2. Des problèmes pour trouver des professionnels de santé dans les territoires ruraux

Concernant la répartition des professionnels de santé sur le territoire français, le principe de liberté d'installation est maintenu. Depuis quelques années, l'offre de soins dans certains territoires ruraux se trouve fragilisée, jusqu'à susciter des craintes de déserts médicaux. Ces difficultés s'expliquent pour plusieurs raisons : ces territoires ruraux souffrent d'une faible attractivité pour les professionnels de santé, qu'ils soient libéraux ou salariés, en raison d'un exercice isolé, de gardes contraignantes, d'une charge de travail importante, de difficultés pour le conjoint à trouver un emploi sur le territoire. Or, de nombreux professionnels, en particulier des médecins généralistes, seront prochainement en retraite, sans l'assurance d'être remplacés. De plus, l'accès à l'offre hospitalière est problématique, lié notamment à une politique de « reconcentration » des moyens et des services, pour une meilleure sécurité et efficacité du système. Cet éloignement du plateau technique pour les professionnels de santé libéraux des territoires ruraux ne favorise pas la reprise des départs en retraite et les nouvelles installations.

Comme nous le rappelions précédemment, la santé est un droit inscrit pour tous, même si nous savons que nous ne sommes pas tous égaux face à la santé. En France, l'accès pour tous aux soins est inscrit comme une priorité de l'Etat, que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural.

La concentration de la population favorise l'existence d'un hôpital ou la présence de spécialistes, car il est nécessaire de réaliser un nombre suffisant d'actes pour que le service puisse fonctionner. Cependant, une nuance peut être apportée : contrairement à une idée préconçue, la ville ne traduit pas systématiquement une bonne accessibilité des services de santé. On peut évoquer des freins culturels ou financiers.

Le milieu rural offre, par définition, un nombre plus réduit de services spécialisés, et sa population est contrainte à se déplacer pour y accéder, au même titre que d'autres services (commerces, établissements scolaires...). Il convient de rappeler qu'il ne peut y avoir un médecin dans chaque village, au grand dam, peut-être, de certains élus et populations rurales... De même que les spécialistes et services hospitaliers, les professionnels de santé libéraux de premier recours ont besoin de réaliser un nombre d'actes suffisant pour perdurer. L'offre doit correspondre au plus près des besoins, et doit se conformer à des critères de sécurité et de qualité.

2.2.3. Les territoires adoptent des stratégies d'actions

Face à ces problèmes de démographie médicale, on constate que de plus en plus de territoires développent des stratégies et des actions pour structurer et maintenir une offre de soins. Ainsi, les acteurs locaux développent des modes de valorisation de l'offre existante et cherchent à l'améliorer.

Les collectivités territoriales, telles que les conseils régionaux et les conseils départementaux, expérimentent des aides à l'intention des étudiants en médecine afin qu'ils

connaissent mieux l'exercice en milieu rural, et pour les inciter à s'installer par la suite. En partenariat avec les communes et les communautés de communes, ils financent des projets de maisons de santé pluridisciplinaires, afin de favoriser l'exercice en équipe des professionnels de santé.

La question de l'intervention publique semble être alors plus facilement légitimée dans ces territoires défavorisés. Cet interventionnisme n'est pas évident, dans la mesure où la médecine de ville (médecin, infirmier, kinésithérapeute, dentiste...) est constituée essentiellement de libéraux. Toutefois, ces aides publiques financent des outils de travail (maison de santé, équipement...) pour un service public rendu. L'aide à l'installation est alors similaire à l'aide qui peut être apportée aux entreprises.

L'intervention publique trouve parfois ses limites, et des conflits d'intérêt entre les différents décideurs sont réels. Par exemple, le maire de la commune où est implanté un hôpital local ou un centre hospitalier, est bien souvent le président de cet établissement. Cette situation entraîne une certaine confusion sur les intérêts à maintenir en fonctionnement des services hospitaliers qui sont menacés de fermeture par les institutions : bataille pour le service médical rendu à la population, ou crainte d'une perte d'emplois sur le territoire au détriment de la sécurité et la qualité du service mis en question ?

La gestion de la ressource hospitalière doit en général réussir à satisfaire les besoins de la population. Dans les zones géographiques dites « isolées », il s'agit plus de concilier sécurité et proximité des soins hospitaliers dans des conditions de coût raisonnables. Se pose alors la question de l'offre de soins dans des territoires comme le Massif central, caractérisés par la moyenne montagne, avec une faible densité de population et un habitat dispersé. Par exemple, la prise en charge des urgences (de type accidents cardio-vasculaires), pour lesquelles la rapidité de l'intervention est vitale, ou bien un service de maternité, sont des services où la distance et l'accessibilité sont majeures. Comment peut-on mieux considérer et adapter l'offre de soins aux spécificités des territoires ?

2.2.4. Le processus de territorialisation de la santé

La géographie prend de plus en plus sa place dans le débat sur l'adéquation entre l'offre et les besoins. En effet, depuis plusieurs années maintenant, on assiste, après la planification sanitaire étatique, à un processus de territorialisation du système de soins. L'Etat joue toujours un rôle prépondérant dans l'offre des soins (budgétisation, grandes lignes des programmes de santé publique, conventionnements interprofessionnels...) mais l'organisation de l'offre est réalisée aujourd'hui en essayant de tenir compte des spécificités des territoires. Des services se régionalisent tels que l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH), l'Union régionale des caisses de l'Assurance Maladie (URCAM), le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), la Conférence Régionale de Santé (CRS)... et bientôt l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui réuniront toutes les compétences de ces institutions. La création de territoires de santé apparaît en 2003, dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins (SROS), réalisé par les différents acteurs régionaux de la santé. Le SROS a pour principe de définir un projet médical par territoire de santé et d'organiser l'offre des soins en termes d'implantation des établissements et des équipements, de leur volume d'activité, en considérant les spécificités des territoires. L'offre de santé et l'aménagement du territoire sont d'avantage considérés conjointement.

Ainsi, la vision holiste du géographe sur les sociétés doit pouvoir considérer la question de la santé comme un objet de recherche à part entière. L'intérêt du géographe est de plusieurs ordres : il s'attache aux stratégies de développement des collectivités face aux problèmes d'offre de soins, il appréhende la question des services et le développement des territoires ruraux, enfin il considère les questions de répartition spatiale et des politiques

sanitaires à l'échelle nationale (choix et politiques gouvernementaux, analyse spatiale de l'offre, des flux...).

2.3. Étude de cas : le développement de l'industrie du nickel en Nouvelle-Calédonie et sa perception par les populations locales (M.K.)

La Nouvelle-Calédonie est un cas atypique pour le monde insulaire du Pacifique sud. Contrairement à la majorité des pays insulaires du Pacifique, elle possède des ressources minérales considérables. Grâce à ces richesses, ce pays à faible densité de population (13 habitants/km²) pourrait avoir une économie autosuffisante. Plusieurs problèmes ont cependant freiné la mobilisation du secteur minier dans le passé : la fluctuation du prix du nickel sur le marché mondial, le retard dans la mise en place d'un schéma de mise en valeur des richesses minières en Nouvelle-Calédonie, un manque de main d'œuvre locale qualifiée, l'étroitesse du marché du travail et du marché économique en général, la « sous-valorisation » du minerai sur place, le quasi-monopole métallurgique de la Société Le Nickel (SLN) jusqu'à nos jours, le prix du nickel sur le marché mondial en baisse jusqu'à la fin des années 1990 et le projet d'une « usine du Nord » affiché depuis des décennies, mais non réalisé jusqu'à présent.

Entre 2001 et 2006, le cours du nickel atteint des niveaux record sur le marché mondial, non franchis depuis 1989. Dans ce contexte économique favorable, de nouveaux projets miniers sont envisagés par les métallurgistes.

Dans le Sud de la « Grande Terre », l'île principale de la Nouvelle-Calédonie, la multinationale Vale Inco construit une nouvelle usine métallurgique avec un nouveau procédé hydro-métallurgique. La mise en service de cette usine, qui aura une capacité de production annuelle de 60 000 tonnes de nickel et 5 100 tonnes de cobalt, est prévue pour 2009.

En province Nord, les travaux de construction pour la future « usine du Nord », dont on parle depuis plusieurs décennies, ont enfin commencé. Après l'échange des titres miniers sur les gisements de Poum et de Koniambo entre la SMSP (« Société Minière du Sud Pacifique ») et la SLN, la voie était libre pour la réalisation du « projet Koniambo ». La SMSP, une filiale à hauteur de 87% de la société mixte de développement de la province Nord (la SOFINOR) détient 51% du capital de la nouvelle co-entreprise « Koniambo Nickel SAS » (KNS). Les autres 49% reviennent à la multinationale Xstrata (Suisse) qui mène et finance les études de faisabilité et se porte garante du financement. La SMSP, de son côté, apporte le gisement, son expertise professionnelle, et son implantation locale. La mise en service de l'usine, avec une capacité de production annuelle de 60 000 tonnes, est prévue pour 2012.

Les deux nouvelles usines seront construites dans un milieu rural à faible densité de population. Tandis que l'usine du Sud (projet Goro Nickel) semble renforcer l'agglomération du Grand Nouméa (où se concentrent environ 60% de la population totale de La Nouvelle-Calédonie), l'usine du Nord s'inscrit dans une politique de rééquilibrage spatiale entre le Nord et le Sud. La construction de l'usine métallurgique dans le Nord sera alors accompagnée par un développement urbain et économique des trois communes de Voh, Koné et Pouembout (VKP). Le développement de la zone VKP fait partie intégrante du « Grand Projet VKP » qui comprend le nouveau projet métallurgique. Paul Néaoutyine, le président de la province Nord, souligne l'importance du projet : *« Si nous devons entrer dans l'activité nickel, notre philosophie est que le minerai devrait être transformé ici. Si nous y parvenons, nous prouverons, un, que nous sommes capables de gérer un domaine d'activité essentiel pour le pays, deux, que le rééquilibrage ne peut se faire uniquement à coup de contrats de développement et d'aides de la France, sans parvenir à créer suffisamment de valeur ajoutée ici pour relayer le financement du développement »* (Néaoutyine 2006, p. 158).

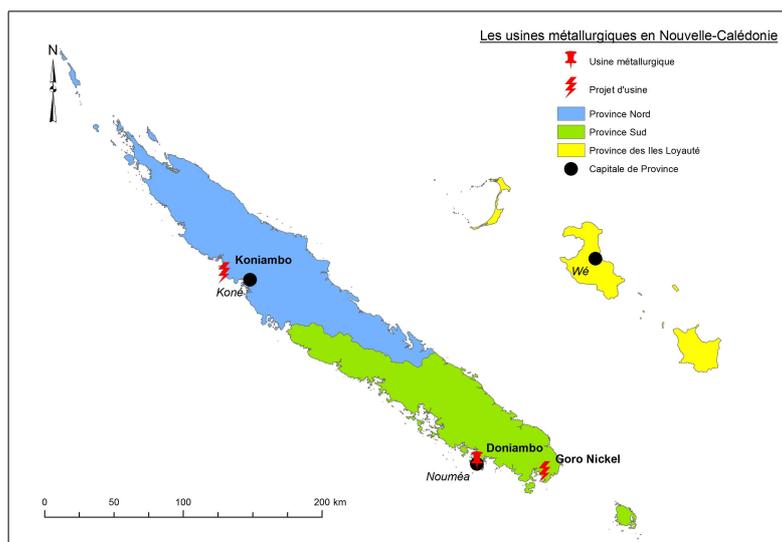


Figure 1 : L'emplacement des usines et projets métallurgiques en Nouvelle-Calédonie²

Pour la population kanak, majoritaire en province Nord, l'environnement, « la terre des ancêtres », représente l'héritage culturel. La terre est plus que le milieu biologique et physique, elle a une dimension historique et culturelle. Tous les objets environnementaux possèdent une certaine valeur pour l'homme. Le chemin par où les ancêtres sont passés donne son identité à la communauté. L'environnement a une valeur culturelle et sociale, mais les activités « traditionnelles » liées à cet environnement (agriculture, pêche et chasse) s'inscrivent aussi dans un contexte d'identification sociale. Le lien à la terre est donc très important, et le territoire est un espace culturel d'identification pour les populations kanak.

Les projets miniers et leurs aménagements suscitent des craintes environnementales et sociales qui peuvent se manifester de manière abrupte. La valeur sociale et économique d'un milieu est en revanche, le plus souvent, réduite à sa valeur d'usage (par exemple, la quantité pêchée sur les récifs coralliens pour l'économie monétaire ou vivrière des acteurs locaux), c'est-à-dire qu'elle est limitée aux biens et services économiques que l'environnement assure. Or, la valeur sociale et économique totale de l'environnement est plus complexe à appréhender : les valeurs de non-usage et de legs, plus subjectives et symboliques, sont pourtant celles qui amènent les positionnements d'acteurs les plus arrêtés et les plus idéologiques, alors même qu'elles sont les plus difficiles à renseigner.

Les lieux à forte valeur de legs et d'identité sont, entre autres, les endroits où ont déjà résidé les ancêtres : les tertres, qui sont des anciennes habitations du clan. On y trouve également des anciennes plantations et des anciens cimetières. Lors de la colonisation, les clans kanak ont dû quitter les terres de leurs ancêtres ; cette spoliation représente un traumatisme pour les familles touchées. Compte-tenu du déplacement des clans, la rétrocession des terres, commencée avec la réforme foncière dans les années 1970, suscite des conflits : les clans ne savent parfois plus où sont passés leurs ancêtres, et plusieurs clans revendiquent le même lieu. Et quand il s'agit de mettre en valeur une terre qui n'est pas encore attribuée, les revendications ne tardent généralement pas à arriver, car on souhaite également profiter de la mise en valeur et – encore plus important – on veut être reconnu à cet endroit : la légitimité foncière touche directement l'identité de l'homme.

² Sources : Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres (DITTT) 2007, M. Kowasch 2009

Un exemple pour un conflit autour de la légitimité foncière est le site de la future usine du Nord (projet Koniambo) sur la presqu'île de Vavouto. La figure suivante montre les lieux culturels et tabous sur la presqu'île ; elle fut réalisée par l'opérateur industriel KNS. Selon les informations du groupe minier, le petit chef de la tribu de Gatope (une tribu qui se localise à une dizaine de kilomètres au nord de Vavouto) a indiqué les emplacements géographiques et les significations des lieux culturels au groupe industriel. Pour KNS, un seul clan « possède » une légitimité foncière à Vavouto : il s'agit du clan Fouange. Cependant, d'autres sources d'information disent autre chose : les clans Goa et Gouneboadjane ont, eux aussi, des tertres à Vavouto : il s'agit des lieux appelés « Tââ » pour le clan Goa et « Kamedane » pour le clan Gouneboadjane. C'est pourquoi les Gouneboadjane ont créé un GDPL (Groupement de Droit Particulier Local) « Vavouto », afin de revendiquer la zone sur laquelle ils prétendent avoir la légitimité foncière. Outre le tertre appelé « Kamedane », ils ont encore deux autres lieux à forte valeur culturelle : « Kovaifoavat », un caillou blanc, et « Vai Djaii », un caillou dont la vieille Djaii était la gardienne. La non-reconnaissance de ces endroits a entraîné un conflit qui ne divise non seulement les clans Gouneboadjane et Fouange ; elle a des répercussions sur d'autres clans et familles. Le clan Gouneboadjane a même organisé un blocage du site industriel pendant plusieurs jours, en septembre 2008 ; les travaux de terrassement ont dû être arrêtés par le groupe minier.

En résumé, ce ne sont pas les impacts sur l'environnement naturel (destruction des mangroves, pollution du lagon et des rivières, etc.) qui suscitent les réactions les plus virulentes, mais les impacts sur l'environnement culturel, car l'identité même des populations est touchée.

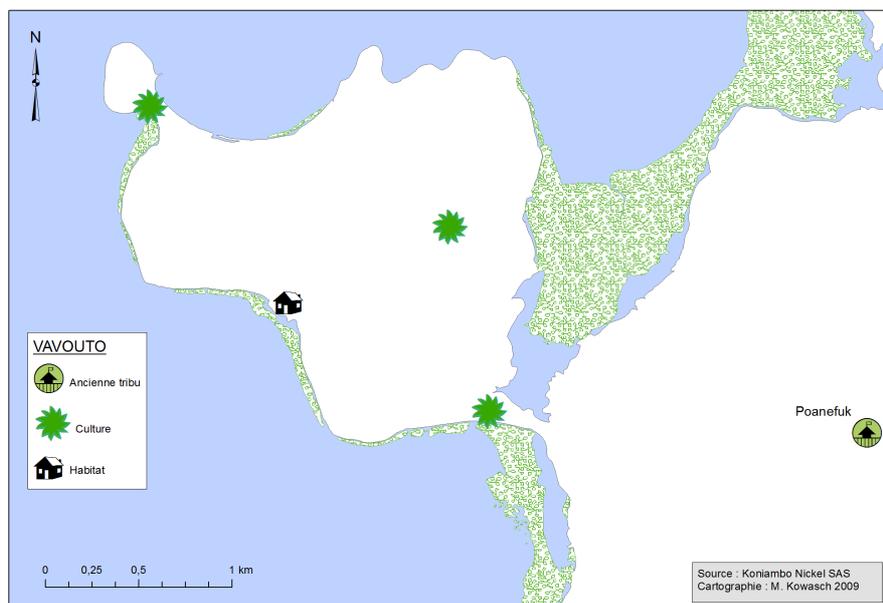


Figure 2 : La carte des lieux culturels sur la presqu'île de Vavouto réalisée par KNS

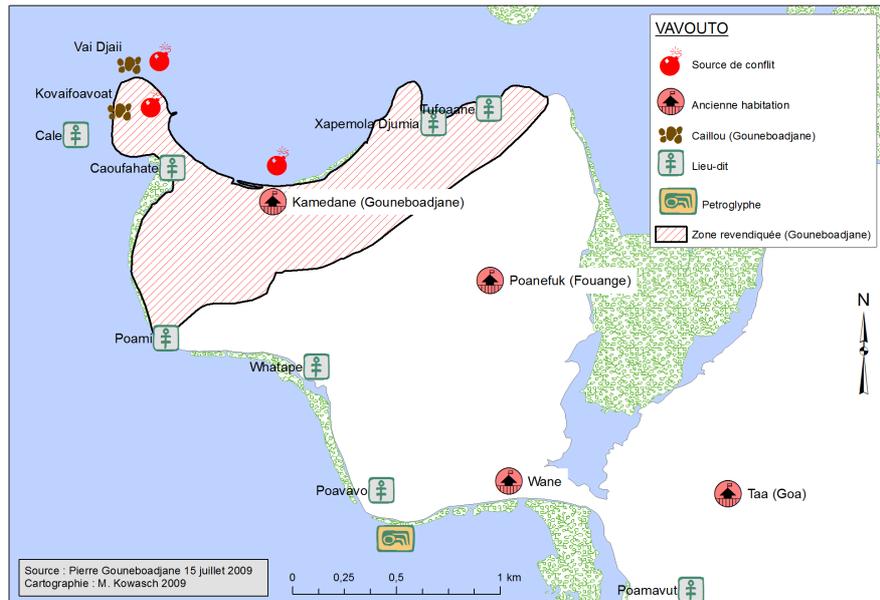


Figure 3 : La carte des lieux culturels sur la presqu'île de Vavouto réalisée par le clan Gouneboadjane

3. L'enquête de terrain en géographie rurale (J.-B. G.)

L'approche des singularités de l'espace rural au travers de ses ressources montre bien les dynamiques spécifiques qui leurs sont associées. Le travail des universitaires qui les fréquentent et s'intéressent à leurs problématiques suppose, potentiellement, une adaptation particulière. Les pratiques générales de la géographie humaine française, complétées, le cas échéant, par des méthodes empruntées aux sociologues, donnent les grandes lignes des démarches à suivre. L'expérience concrète des jeunes géographes ruralistes permet de faire ressortir leurs préoccupations méthodologiques essentielles.

3.1. Enquête, observation et entretien : petite mise au point (I. M.)

L'enquête de terrain est un outil emprunté à la sociologie et à l'anthropologie. Elle permet de s'immerger dans l'espace considéré, de collecter les informations les plus proches de la réalité vécue par les autochtones des territoires étudiés. Il est possible alors d'obtenir de nouvelles données concernant notre sujet, ou de compléter celles obtenues par le biais d'autres sources. L'enquête de terrain comporte deux actions : l'observation et l'entretien.

En matière d'observation, l'enquête de terrain aide à mieux comprendre l'organisation spatiale du territoire que l'on étudie. Elle permet de se rendre compte de détails qui ne sont pas visibles sur les cartes topographiques, les photos aériennes ou les images satellites, parce que les missions ne sont pas à jour au moment de la réalisation de l'enquête de terrain. Par exemple et en ce qui me concerne (étude autoroute et tourisme) j'ai pu appréhender la localisation des aménagements autoroutiers et de leur fonctionnement au quotidien, de l'absence d'éléments mentionnés sur les sources, ou de la présence de composants nouveaux, enfin, de voir ce qui est visible depuis l'autoroute ou aux abords de l'axe.

L'autre partie de l'enquête de terrain est l'entretien : c'est un outil méthodologique emprunté à la sociologie. Il facilite le contact avec les gens qui sont témoins du phénomène que l'on veut mesurer (ou comprendre, ou observer). Je pense qu'en géographie, l'entretien est à utiliser en complément d'une enquête « papier » qui touche un plus grand nombre

d'individus dans la zone d'étude. Ceci contribue à éclaircir les points sombres de notre raisonnement, d'aller en savoir un peu plus sur des points du questionnaire restés flous, les enquêtés étant plus à même de nous donner des éléments de réponses. Ces informations constituent donc de la « donnée qualitative », utile pour souligner ou illustrer les propos plus généraux ou plus théoriques de nos études.

3.2. Problèmes d'échantillonnage (I.M. et J.-B. G.)

3.2.1. Construction de l'échantillon/ référentiels

La construction de l'échantillon doit se faire de manière pertinente, après avoir étudié les acteurs qui existent sur le terrain d'investigation, et qui sont susceptibles d'avoir les réponses à nos enquêtes le choix des interlocuteurs dépend donc du sujet, de la taille de la zone d'étude, de la nature des acteurs à enquêter, et de leur nombre sur le terrain ; enfin, de ce que l'on veut obtenir comme information pour compléter des données déjà acquises auprès de sources officielles qui nous semblent insuffisantes, ou peu claires. Cela revient à poser deux questions : « Qu'est-ce que je veux savoir ? », « Auprès de qui je peux obtenir les informations pour telle interrogation ? ».

Lorsque l'entretien constitue un complément d'enquête, l'échantillon sera réalisé à partir des personnes consultées qui nous ont intriguées par leur réponse ; elles pourraient avoir de nouvelles informations à nous communiquer, et l'étude de terrains pourrait ouvrir une autre thématique dans notre recherche.

3.2.2. Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon est une variable difficile à définir car elle dépend de deux facteurs, qui sont liés, et qui donnent la limite à sa grandeur : « le temps imparti » pour l'enquête de terrain, et « le nombre d'entretiens à obtenir » durant ce laps de temps. C'est également sur ces deux facteurs que l'enquête de terrain repose. Ils rythment les journées d'études. Cependant, une inconnue rentre en jeu dans la détermination de l'échantillonnage : le temps que l'on aura à consacrer à chaque entretien. Pour multiplier les chances d'avoir une bonne représentativité de la population, il faut choisir au préalable les interlocuteurs qui pourraient apporter le plus d'information.

Le nombre de personnes à interroger pour un entretien complémentaire est restreint aux individus qui nous intéressent. Les interlocuteurs auront été choisis parmi les personnes auprès desquelles un questionnaire a été envoyé. Dans ce cas, le temps imparti sera celui dont on aura besoin pour creuser certaines thématiques, afin d'obtenir les informations manquantes.

3.2.3. Valeur de l'échantillon (représentativité...)

La représentativité est à mettre en relation avec la taille de la zone d'étude. Par exemple : étudier l'influence d'une autoroute sur le tourisme le long de l'axe sur deux départements. Si la taille de la zone d'étude correspond à l'ensemble des communes traversées par l'axe sur deux départements (disons 7 communautés de communes) et que nous avons obtenu un entretien avec tous les maires des communes constituant ces 7 intercommunalités, la taille de l'échantillon sera à son maximum et la représentativité sera très significative, couvrant ainsi l'ensemble de la zone d'étude. Les données seront très intéressantes à traiter pour répondre à notre question de départ. Mais si sur cette zone d'étude, il s'agit d'étudier l'évolution de la clientèle touristique et que nous n'avons eu que 20 possibilités d'entretien sur l'ensemble des structures touristiques existantes (disons 300), la

composition du groupe à enquêter sera de 20 personnes et la valeur correspondra à un rapport de 20 sur 300 donc le pourcentage obtenu de 6 % qualifiera cette représentativité de faible ou de nulle. Pour l'entretien complémentaire, celle-ci dépendra du nombre de rendez-vous obtenus lors de la première démarche d'enquêtes. Dans ce cas, elle n'a pas trop de valeur car ici l'entretien a pour objectif d'approfondir le sujet avec les personnes concernées. C'est au questionnaire qu'il faut rapporter la question de la représentativité.

La délimitation de l'échantillon, dans le cadre d'un travail de recherche, pose des problèmes similaires à ceux de la délimitation des territoires et / ou des terrains de recherche, déjà évoqués plus haut. Quel que soit le sujet, en géographie humaine, il s'agit en général de poser des limites franches dans alors que les réalités étudiées présentent des contours flous.

L'échantillon peut, tout d'abord, être constitué de manière exhaustive, en fonction de la délimitation du terrain de recherche, si l'ampleur de la population étudiée est suffisamment limitée pour le permettre : la totalité des actifs d'un village, des agriculteurs d'une petite zone, des maires des communes d'un espace donné... Dans ce cas, la réflexion est à renvoyer en amont, à la délimitation de l'espace en question. L'échantillonnage aléatoire avec comme objectif la constitution d'une base de données statistiques n'est réellement exploitable qu'avec plusieurs centaines d'individus au minimum, ce qui ne peut pas se concevoir lorsque l'on doit se déplacer sur le terrain pour interroger des personnes (on peut en revanche l'imaginer pour certaines observations du paysage, comme la qualification de haies par exemple). Si aucun de ces deux échantillonnages n'est possible, reste l'enquête aléatoire (ou basée sur des suites de contacts obtenus au fil de la pratique du terrain), les réponses devront être mobilisées avant tout comme ressources (fiches biographiques du parcours des personnes interrogées, par exemple), alimentant les hypothèses de travail au même titre que d'autres références bibliographiques.

Une autre question intéressante dans la délimitation d'un échantillon est celle des référentiels : si le travail porte sur un terrain donné, se pose généralement la question de la singularité des phénomènes observés par rapport à ce que l'on peut trouver ailleurs. Or, le plus souvent et pour des raisons pratiques évidentes, si la thèse prévoit parfois de comparer deux ou trois terrains, il est hors de question d'élargir les enquêtes personnelles au point de pouvoir soi-même confronter sa zone d'étude à des tendances générales. Par exemple, en étudiant les communes de moins de cinquante habitants, on serait tenté de multiplier les enquêtes jusqu'aux entités de 100, 200 habitants ou plus pour pouvoir comparer, mais ce serait se perdre dans un travail sans fin. Par conséquent, il peut être intéressant, dans de telles situations, de choisir son mode d'enquête, au moins en partie, en fonction de travaux réalisés par ailleurs, par d'autres chercheurs, ce qui permet de faire entrer plus facilement ses propres résultats dans un cadre plus large.

3.3. L'échantillonnage de territoire et les relevés : une autre approche de l'enquête de terrain (M.G.)

Quand on parle d'échantillonnage, on pense tout de suite à enquête, sondage d'opinion d'un public ou d'une société. Mais il existe aussi des échantillonnages de territoire, qui consistent, par exemple, à conduire des sondages sur des portions de territoire.

Dans le cadre de l'étude des paysages bocagers, plusieurs possibilités se présentent. La première pourrait être la cartographie systématique de l'ensemble d'un espace. C'est ce qui a été réalisé par la Fédération Régionale des Chasseurs du Pays de la Loire sur le département de la Vendée³. Elle envisage d'ailleurs d'étendre ce travail cartographique à l'ensemble de la

³ http://www.frc-paysdelaloire.com/federations/frc/bocage/plaquette_haies_vendee_partenaire.pdf

région. On peut imaginer, facilement, la masse de travail pour arriver à un tel résultat. La télédétection permet aussi, de manière plus rapide, de réaliser une étude exhaustive de région entière, mais elle reste limitée par l'échelle de travail (on travaille sur des images satellitaires de résolution moyenne, le pixel correspondant à plusieurs dizaines de mètres) et par des méthodes, des outils et des sources utilisées qui sont très lourdes. L'équipe COSTEL de Rennes donne notamment un exemple à l'échelle du Grand Ouest français dans un article de Mappemonde de 1993⁴.

Le sondage systématique peut être une solution. Il s'agit d'expertiser avec une répartition régulière des petites portions d'un espace. Les enquêtes de type Tetuti-Lucas reprennent ce type d'analyse. Différentes études sur des bocages français ont repris cette méthode, comme la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) du département de la Manche⁵. Le Limousin dans une étude coordonnée par la DIREN Limousin ainsi que l'ONCFS a également effectué ce type d'étude⁶. Cette méthode permet une analyse de l'ensemble d'un territoire. Malheureusement, pour chacune de ces études, il manque une profondeur historique. Nous avons bien un état des lieux du bocage à un instant précis, mais nous n'avons pas d'information sur l'évolution de ceux-ci. Personnellement, j'ai repris en partie cette méthode, mais en sélectionnant certaines zones, afin de pouvoir réaliser des cartes d'évolution. Si j'avais privilégié l'autre technique, j'aurais dû géoréférencer l'ensemble des photographies aériennes du département. Ce travail sur plusieurs centaines de clichés aurait nécessité un travail beaucoup trop important.

Une question demeure : comment choisir les zones tests ? Quels critères de choix, et combien de zones ?

La plupart des études privilégient la cartographie d'une portion du territoire étudié. De nombreuses thèses se sont appuyées sur cette méthodologie (Perichon, 2003 : *L'évolution des paysages d'arbres et de haies en Ille et Vilaine, histoire récente vue par trois générations d'agriculteurs* ; Thenail, 1996 : *Exploitations agricoles et territoires : contribution à la structuration de la mosaïque paysagère...*). Elles s'appuient sur des secteurs de petite superficie afin de caractériser le recul du maillage bocager (pour S. Perichon), ou pour préciser les modes de fonctionnement des exploitations agricoles, avec les rotations de cultures notamment (pour C. Thenail).

Pour ma part, j'ai choisi une dizaine de zones qui m'ont permis, en géoréférençant simplement une cinquantaine de photographies aériennes, de réaliser une cartographie diachronique du maillage bocager. Ces zones sont réparties sur l'ensemble du département, afin d'analyser les évolutions sur différents types de milieux et de bocages, celui à petites mailles, au sud des Combrailles Bourbonnaises, ou celui à grandes parcelles du nord du département. J'ai retenu aussi un secteur en périphérie urbaine, afin d'évaluer les impacts de la périurbanisation sur les paysages ; des secteurs non remembrés, d'autres remembrés récemment, ou plus anciennement dans le cadre de l'implantation d'infrastructures autoroutières ou ordinaires (remembrement à vocation agricole)... En résumé, j'ai essayé de rassembler les différents facteurs probables qui peuvent interférer sur les bocages.

⁴ <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M293/NOAA.pdf>

⁵ <http://ddaf50.agriculture.gouv.fr/stat/donnee-200501-n57-haies-1ere-partie.pdf>

⁶ http://www.limousin.ecologie.gouv.fr/plugins/fckeditor/UserFiles/File/Paysages/Gestion_espaces_naturels/avenir_espaces_bocagers.pdf

3.4. Traitement des données (I.M.)

Dans le cas où la représentativité est à son maximum par rapport à l'ensemble des individus présents sur la zone d'étude, les données recueillies peuvent être traitées de façon quantitative, sous forme de tableau statistique, graphique, cercles proportionnels..., dans le cas où l'entretien comportait des questions fermées ou demandait des données chiffrées. Les données qualitatives (des questions ouvertes) peuvent être classées selon les idées qu'elles dégagent et apporter une couleur et une tendance à un discours correspondant au sujet étudié.

A l'inverse si la représentativité est plus faible que la moyenne de l'ensemble des individus, les données seront traitées de manière qualitative ; les informations n'étant pas assez représentatives de l'ensemble de la zone d'étude, elles pourront être reprises comme exemple, comme illustration d'un propos plus général, elles pourront servir de témoignage, mais ne pourront pas être prises pour une idée générale valable pour l'ensemble de la zone d'étude.

Les informations pour les entretiens complémentaires, même si elles comportent des données chiffrées, ne peuvent pas être traitées de manière quantitative, mais en tant que données qualitatives, et pourront illustrées les résultats obtenus après dépouillement des entretiens « papiers ».

4. Compte rendu de la journée de terrain du 27 mars 2009 dans le Lodévois (A.S.)

La journée de réflexion des doctorants de la commission de géographie rurale s'est poursuivie par une excursion collective dans l'arrière pays languedocien, entre Lodève et Gignac.

4.1. Lodève : la ville, la Communauté de communes et le « pays ».

Nous sommes reçus à l'Hôtel de ville de Lodève (Hérault) par M. Christian CORNEE, directeur en charge du développement économique de la Communauté de communes « Lodévois –Larzac ». Il se présente comme un « rapprocheur » entre élus et entreprises. Il présente ensuite la ville et son territoire, ainsi que les politiques de développement mises en œuvre.

Lodève, sous-préfecture de l'Hérault avec une population stagnante de 7600 habitants, est le centre de la Communauté de communes « Lodévois-Larzac » ainsi que du « Pays Cœur de l'Hérault » (28 communes, 15 000 hab.). Le territoire, situé sur le piedmont du Causse du Larzac, à l'écart de l'axe dynamique Montpellier-Béziers (mais sur le nouvel axe autoroutier Clermont-Ferrand-Montpellier) et éloigné de la périurbanisation montpelliéraine (contrairement à Gignac ou Clermont-l'Hérault), connaît de graves problèmes économiques et sociaux liés à d'importantes restructurations industrielles qui se sont succédées depuis le début des années 90. Il a longtemps été marqué par la présence de l'industrie textile, et par celle de l'usine de la COGEMA qui a exploité, durant plus de 20 ans, l'uranium du site du Bosc dans les collines situées à l'est de Lodève. A la suite de la fermeture de l'usine COGEMA (1000 emplois) et des dernières usines de confection textile au début des années 2000, la région a connu une profonde crise économique et sociale. Les premiers employeurs sont aujourd'hui la mairie, puis l'hôpital en cours de fermeture. La majorité des 1500 entreprises implantées sur le territoire sont en majorité des PME ou des TPE. Les Rmistes forment 28% des actifs recensés dans le « pays » Cœur de l'Hérault ; un ménage sur deux ne paie pas d'impôt !

La communauté de communes du Lodévois, en charge de la question du développement économique, a mis en place, dès lors, une politique de reconversion des anciens sites industriels et de diversification de l'économie locale. Elle a lancé la préparation d'un schéma de développement économique durable, dont l'un des volets est l'éco-construction. A l'échelle du pays, le projet de développement économique comprend la réalisation de plusieurs aménagements (environs du barrage du Salagou, zone d'activité méditerranéenne au Bosc, site des moulins à Lodève, Zone du Capitoul à l'entrée sud de Lodève, ZAC de Lodève avec la manufacture des Gobelins) ou encore un projet d'exploitation d'agriculture biologique à Fozières.

Lodève est classée Ville d'Art et d'Histoire. Son musée a 60 000 visiteurs par an, mais les bénéfices de cette fréquentation sont limités par la faiblesse des possibilités d'hébergement et de restauration.

4.2. Visite de l'ancien site d'extraction et de traitement de l'uranium de la Cogema

L'ancien site de la COGEMA situé sur la commune du Bosc, en périphérie directe de l'autoroute A75, est aujourd'hui la propriété de la Communauté de Commune du Lodévois-Larzac. Reconverti en zone d'activité et reconnu d'intérêt régional par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Technoparc du Lodévois-Larzac constitue une des priorités de la politique économique de la Communauté de Commune. Parmi les contraintes pesant sur la gestion et la reconversion de cette ancienne mine d'uranium qui couvre une superficie de 150 ha, l'émission de gaz radon peut être contrôlée par des locaux adaptés. Sur la partie utilisable du site se sont installées trois PME (cartonnerie, tailleur de pierre et chaudronnerie) totalisant actuellement quelques 35 emplois; il reste de la place pour beaucoup d'autres, mais le principal obstacle est l'image négative des lieux. 20% de la superficie de la zone reste fermée au public à cause des écoulements d'eau chargée en uranium. Malgré d'importants travaux effectués par l'entreprise COGEMA au moment de la vente des terrains à la Communauté de Communes (assainissement et récupération des eaux d'écoulement dans un bassin en limite du parc d'activité, apport de terre végétale) la question de la dépollution du site n'est pas encore totalement réglée. La capacité des bassins de rétention des eaux du site n'est pas suffisante en période de forte pluie.

4.3. Visite du domaine de viticulture biologique de Virgile Joly à St-Saturnin-de-Lucian (www.domainevirgilejoly.com)

Au cours du repas, M. Virgile Joly présente son exploitation ainsi qu'un échantillon de sa production de vins, dégustation à l'appui. La visite se poursuit sur les vignes, puis à la cave de l'exploitant au village de St-Saturnin, situé au contact des Garrigues et de la plaine viticole de l'Hérault, à proximité de la RN 9.

L'itinéraire de cet œnologue passé à la viticulture s'est heurté à un certain nombre d'obstacles aussi bien pour la constitution du foncier que pour la localisation du lieu de transformation et de vente d'autant que le milieu professionnel local, traditionnellement rassemblé au sein des coopératives villageoises, reste méfiant sinon hostile aux initiatives isolées. L'exploitation en GAEC s'étend sur un peu plus de 8 ha dont 3 en propriété. La conversion à la culture biologique fondait le projet d'installation et a été mise en œuvre dès 2001 après l'obtention de la certification alors que les parcelles viticoles ne formaient qu'un petit ensemble d'un hectare. Localement marginalisé par ses choix et ses techniques de production, l'exploitant pratique la vente directe par le biais d'une SARL qui effectue des envois sur commande aux particuliers et à certains détaillants. Il a développé une stratégie de marketing qui s'adresse à un segment de marché étroit et à une clientèle fidélisée. Elle lui

permet de pratiquer des prix de vente élevés, justifiés par la recherche de la qualité et la certification de culture biologique.

Conclusion (J.-B.G.)

L'étude des espaces ruraux doit être replacée au sein d'une géographie humaine qui associe, presque systématiquement, villes et campagnes au sein des mêmes territoires, du moins dans les pays développés⁷. Dès lors, une recherche spécifique en géographie rurale suppose un travail préalable de réflexion sur les contours à définir et à justifier, quitte à « décomposer » des territoires par ailleurs reconnus. Dans de nombreuses études, la question des ressources est fondamentale, et les exemples abordés montrent que celles-ci ne sont pas nécessairement agricoles, et que les modes de leur valorisation sont variables, d'une exploitation d'initiative exogène (exemple du nickel en Nouvelle-Calédonie) à la mobilisation locale en faveur de la création ou du maintien d'activités (exemple de la Santé). A travers ces études de cas, transparaissent aussi les poids différenciés des acteurs publics et privés. Les méthodes d'enquêtes et leur mode de traitement doivent s'adapter à ces paramètres, en fonction du sujet de l'étude. Cependant, d'une manière générale, il apparaît que le contact prolongé avec le territoire, ses acteurs et ses habitants, s'avère souvent plus déterminant et plus efficace que des enquêtes trop massives, trop fermées ou trop distantes. Finalement, les travaux de la jeune génération de la commission française de géographie rurale restent dans la lignée de ceux qui les ont précédé, y compris depuis l'avènement de la géographie universitaire nationale : les tenants de l'école vidalienne avaient déjà intégré, notamment, l'importance de la fréquentation approfondie du terrain. Les nouvelles démarches développées ces dernières décennies, si elles permettent d'élargir les modes d'investigation, notamment en matière de délimitation des territoires de recherche, restent complémentaires avec les héritages précédents.

⁷ Les doctorants présents lors de notre journée d'étude travaillaient exclusivement, dans le cadre de leur doctorat, sur des pays européens (y compris leurs territoires d'outre-mer).

Bibliographie

Sur les territoires :

- Aldhuy J. (2006) Identités, territorialités et recompositions territoriales : les Landes de Gascogne, la Chalosse et le département. *Géographie et Aménagement*, Univ. de Pau et des Pays de l'Adour UMR CNRS 5603 SET, Pau, 341 p.
- Antheaume B., Giraut F. eds. (2005) *Le territoire est mort Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*. IRD Editions, 384 p.
- Arnould P., Baudelle G. eds. (2008) *Construire les territoires*. UGI, CNFG, 188 p.
- Benoit M., Deffontaines J.P., Lardon S. (2006) *Acteurs et territoires locaux ; vers une géoagronomie de l'aménagement*. Cemagref, Cirad, Ifremer, Inra, Paris, 174 p.
- Bonin M. (2003) *Inscription territoriale des recompositions agricoles. Caractérisation et modélisation dans les Monts d'Ardèche*. Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon, 602 p.
- Camagni R., Maillat D., Matteaccioli A. eds. (2004) *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. Institut de recherches économiques et régionales, Neuchâtel, 298 p.
- Caron P. (2005) A quels territoires s'intéressent les agronomes ? Le point de vue d'un géographe tropicaliste. *Natures Sciences Sociétés*, n° 13, p. 145-153.
- D'acquino P. (2002) *Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante*. *Espace géographique*, n° 1, p. 3-23.
- Deffontaines J.P., Thenail C., Baudry J. (1995) Agricultural systems and landscape patterns: how can we build a relationship? *Landscape and Urban Planning*, vol. 31, n° 1-3, p. 3-10.
- Di Meo G. (1998) *Géographie sociale et territoire*. Nathan Université, Coll. Fac Géographie éd., Paris, 317 p.
- Di Méo G., Buléon P. (2005) *L'espace social. lecture géographique des sociétés*. Armand Colin, Paris, 303 p.
- Giraut F. (2008) *Conceptualiser le territoire*. *Historiens et géographes*, n° 403, p. 57-63.
- Gumuchian H., Grasset E., Lajarge R., Roux E. (2003) *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Anthropos, Paris, 186 p.
- Houdart M. (2005) *Organisation spatiale des activités agricoles et pollution des eaux par les pesticides. Modélisation appliquée au bassin versant de la Capot, Martinique*. Thèse de doctorat en géographie, Université des Antilles et de la Guyane, Fort-de-France, 318 p.
- Jean Y. (2002) La notion de territoire : entre polysémie, analyses critiques et intérêts. In: *Lire les territoires*, (eds Jean Y., Calenge C.), Maison des sciences de l'Homme, CNRS-UMS 1835, Université de Tours, Tours, p. 9-22.
- Jean Y., Calenge C. eds. (2000) *lire les territoires*. maison des sciences de l'homme - cnrs - ums 1835, tours.
- Jessop B., Brenner N., Jones M. (2008) Theorizing sociospatial relations. *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 26 n° 3, p. 389-401.
- Lajarge R. (2008) *Acteurs, engagement et dégageant*. *Géodoc*, n° 55, p. 69-80.
- Lajarge R. (2009) Pas de territorialisation sans action (et vice versa)? In: *Territoires territorialités, territorialisation. Controverses et perspectives*, (ed Vanier M.), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 193-204.
- Lardon S., Deffontaines J.P., Osty P.L. (2001) Pour une agronomie du territoire : prendre en compte l'espace pour accompagner le changement technique. *C.R. Acad. Agric. Fr.*, vol. 87, n° 4, p. 187-198.
- Lardon S., Tonneau J.P., Raymond R., Chia E., Caron P. (2008) Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture; analyse de trois situations en France et au Brésil. *Norois*, vol. 4, n° 209, p. 17-36.
- Lussault M. (2000) Action(s). In: *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, (eds J. L., M. L.), Belin, Paris, p. 11-36.
- Lussault M. (2007) *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*. Seuil, Paris, 363 p.
- Marié M. (1982) *Un territoire sans nom*. Librairies des Méridiens, Paris, 176 p.
- Massey D. (1999) Space-time, 'science' and the relationship between physical geography and human geography. *Trans. Inst. Br. Geogr.*, n° 24, p. 261-276.
- Ozouf-Marignier M.V. (2009) Le territoire, la géographie et les sciences sociale : aperçus historiques et épistémologiques. In: *Territoires territorialités, territorialisation. Controverses et perspectives*, (ed Vanier M.), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 31-36.
- Painter J. (2009) *Territoire et réseau : une fausse dichotomie*. In: *Territoires territorialités, territorialisation. Controverses et*

- perspectives, (ed Vanier M.), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 57-66.
- Pecqueur B. (2002) Gouvernance et régulation, un retour sur la notion de territoire. *Geographie, Economie et Société*, vol. 4, n° 2.
- Peet R. (1998) *Modern Geographical thoughts*. Blackwell, Oxford 342 p.
- Retaillé D. (2009) Malaise dans la géographie : l'espace est mobile. In: *Territoires territorialités, territorialisation. Controverses et perspectives*, (ed Vanier M.), Presses Universitaires de Rennes, Rennes, p. 57-66.
- Ripoll F., Veschambre V. (2001) Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique. In: *Lire les territoires*, (eds Jean Y., Calenge C.), MSH- Villes et territoires, Tours, p. 261-288.
- Ripoll F., Veschambre V. (2005) Le territoire des géographes, quelques points de repère sur ses usages contemporains. In: *Les territoires du médiéviste*, (eds Cursente B., Mousnier M.), PUR, Rennes, p. 271-291.
- Ripoll F., Veschambre V. (2006) L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale. In: *Penser et faire la géographie sociale, contributions à une épistémologie de la géographie sociale* (eds Sechet R., Veschambre V.), Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
- Vanier M. ed. (2009) *Territoires territorialités, territorialisation. Controverses et perspectives*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 228 p.

Sur les ressources territoriales :

- Bensa, Alban et Leblic, Isabelle (2000) : « *En pays kanak : Ethnologie, linguistique, archéologie, histoire de la Nouvelle-Calédonie* », Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 368 p.
- Brunet, Ferras et Théry, 1992, « les mots de la géographie, dictionnaire critique, paris, Reclus-La Documentation française.
- Corrado F., 2007, Le traitement des ressources dans la politique du développement local : le cas de la ville de CASERTA, in *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire*, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- David, Gilbert ; Guillaud, Dominique ; Pillon, Patrick (1999) : « *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins : 1989 – 1997* », Société des Océanistes – IRD incomplet, 324 p.
- Doumenge, Jean-Pierre (2000) : « *L'outre-mer français* », Armand Colin, Paris incomplet
- Herrenschmidt, Jean-Brice (2004) : « *Territoires coutumiers et projets de développement en Mélanésie du Sud (Îles Loyauté, Vanuatu, Fidji)* », Thèse de Doctorat de Géographie, Université Paris IV – Sorbonne, 750 p.
- Kahn R., 2007, « Une approche pluridisciplinaire de la dimension culturelle du développement territorial », in *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaires*, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- Lipietz A., 1995, « De la régulation des espaces aux espaces de régulation », in Boyer&Saillard, *L'état de la théorie de la régulation*, Ed. La découverte, paris.
- Mollard A., Pecqueur B. et Moalla M., 2001, « Offre de produits et services territorialisés et approche lancastérienne de la demande de biens combinés », the *third congress on proximity « new growth and territories »*, paris dec. 13-14th 2001, *university of paris south&institut national de la recherche agronomique*.
- Néaoutyine, P. (2006) : « *L'indépendance au présent – identité kanak et destin commun* », Éditions Syllepse, Paris
- Pecqueur B., 2006, « Le tournant territorial de l'économie globale », revue *Espace et Société*, n° 124-125 2006.
- Pecqueur B., 2006, « Le tournant territorial de l'économie globale », revue *Espace et Société*, n° 124-125 2006.
- Samaganova A., 2007, « La culture comme ressource territoriale en économie de la connaissance », in *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire*, XLIII^e colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11, 12, 13 juillet 2007.
- Vergnolle Mainar C., 2006, « Géographie et EEDD : la notion de ressource, à la croisée des approches disciplinaires et interdisciplinaires », colloque international des journées d'études de didactique de l'histoire et de la géographie, Reims, 23-24 octobre 2006.

Sur l'enquête de terrain :

- Bossis A (2008), *Quel avenir pour le bocage en Limousin ? Diagnostics des réseaux bocagers, élaboration d'indicateurs de fonctionnalités écologiques et propositions de gestions en faveur de la biodiversité*. Maîtrise Sciences et Techniques Aménagement et Mise en Valeur Durable des Régions de Rennes, Rennes I, 146 pages. [http://www.limousin.ecologie.gouv.fr/plugins/fckeditor/UserFiles/File/Paysages/Gestion_espaces_naturels/avenir_espaces_bocagers.pdf] – consulté le 24-11-2009.

DDAF 50 (2005), Enquête sur les haies en 2004 (1ère partie), *AGRESTE Manche Données*, n°57, 4 p. [<http://ddaf50.agriculture.gouv.fr/stat/donnee-200501-n57-haies-1ere-partie.pdf>] – consulté le 24-11-2009.

Dubreuil V. (1993), Télédétection et cartographie à petite échelle des paysages de la France de l'Ouest, *Mappemonde* 2/93, p. 18-21.

Périchon S. (2003), *L'évolution des paysages d'arbres et de haies en Ille et Vilaine ; histoire récente vue par trois générations d'agriculteurs*, Thèse de Doctorat en Sciences forestières, ENGREF, 310 p.

Pôle Bocage de la Fédération Régionale des Chasseurs du Pays de la Loire, 2 p. [http://www.frc-paysdelaloire.com/federations/frc/bocage/plaquette_haies_vendee_partenaire.pdf] – consulté le 24-11-2009.

Thénail C. (1996), *Exploitations agricoles et territoires : contribution à la structuration de la mosaïque paysagère*, Thèse de Doctorat de Sciences Biologiques fondamentales et Appliquées, Université de Rennes, 350 p.